

CAHIER DES CHARGES

MISE EN FORME ET IMPRESSION EN 2024 DE FICHES D'INFORMATION SUPPORTS DE COMMUNICATION DU PARC NATIONAL DES PYRENEES

ARTICLE 1 : **DEFINITION DU PROJET**

Dans la continuité de ses missions, le Parc national des Pyrénées, établissement public national, édite une série de fiches d'information sur son territoire, les modes et conseils d'accès, ses publications ainsi que les services qu'il propose.

Ces dépliants sont diffusés dans les maisons du Parc national des Pyrénées et dans les offices de tourisme des différentes vallées. Ils sont aussi mis à disposition des scolaires, des visiteurs qui recherchent des informations sur le Parc national des Pyrénées et ils permettent de répondre aux nombreuses demandes d'information nous parvenant par courrier ou par message électronique.

ARTICLE 2 : **DESCRIPTION TECHNIQUE**

Chaque parc national français se doit de respecter une charte graphique précise et stricte pour l'édition de ses documents de communication. Cette identité visuelle doit être reprise et respectée.

Les modèles des fiches édités sont consultables sur www.pyrenees-parcnational.fr

La consultation porte sur la mise en forme et l'impression, en 2024, des fiches suivantes :

- ✓ Le Parc national des Pyrénées en Français
- ✓ Le Parc national des Pyrénées en Espagnol
- ✓ À la découverte des mammifères
- ✓ À la découverte des oiseaux
- ✓ À la découverte de la flore
- ✓ Pourquoi interdire les chiens ? en français
- ✓ Pourquoi interdire les chiens ? en espagnol
- ✓ Réserve naturelle nationale du Néouvielle

Le nombre d'exemplaires est ajusté selon les besoins du parc national.

1 - Mise en forme des fiches information

Le prestataire devra concevoir, selon la charte graphique qui lui sera communiqué, chacune de ces fiches. Les textes et les illustrations graphiques sont transmis sous forme informatique.

Les dépliants suivants seront à mettre en forme :

- | | |
|---|-----------------------|
| - Le Parc national des Pyrénées en français | dépliant 630 x 420 mm |
| - Le Parc national des Pyrénées en espagnol | dépliant 630 x 420 mm |
| - A la découverte des mammifères | 5 volets |
| - A la découverte des oiseaux | 5 volets |
| - A la découverte de la flore | 5 volets |
| - Pourquoi interdire les chiens ? en français | 1 volet recto verso |
| - Pourquoi interdire les chiens ? en espagnol | 1 volet recto verso |
| - Réserve naturelle nationale du Néouvielle | 3 volets |

2 - L'impression

L'impression se fera soit en bichromie soit quadrichromie selon les dépliants.

- Le Parc national des Pyrénées en français

- Impression : quadrichromie recto verso
- Format fini : 105 x 210 millimètres
- Format ouvert : 630 x 420 millimètres
- Papier : Cyclus offset 130 grammes / m²
- Façonnage : pli accordéon
- Nombre d'exemplaires : 20 000 exemplaires
- Conditionnement : par paquet de 100 exemplaires et par carton format A4

- Le Parc national des Pyrénées en espagnol

- Impression : quadrichromie recto verso
- Format fini : 105 x 210 millimètres
- Format ouvert : 630 x 420 millimètres
- Papier : Cyclus offset 130 grammes / m²
- Façonnage : pli accordéon
- Nombre d'exemplaires : 5 000 exemplaires
- Conditionnement : par paquet de 100 exemplaires et par carton format A4

- A la découverte des mammifères

- Impression : quadrichromie recto verso
- Format fini : 105 x 210 millimètres
- Format ouvert : 525 x 210 millimètres
- Papier : Cyclus offset 130 grammes / m2
ou équivalent avec respect des normes environnement
- Façonnage : plis parallèles roulés
- Nombre d'exemplaires 15 000 exemplaires / **possibilité amalgame avec autre fiche même format même quantité**
- Conditionnement : par paquets de 100 et par carton format A4.

- A la découverte des oiseaux

- Impression : quadrichromie recto verso
- Format fini : 105 x 210 millimètres,
- Format ouvert : 525 x 210 millimètres
- Papier : Cyclus offset 130 grammes / m2
ou équivalent avec respect des normes environnement,
- Façonnage : plis parallèles roulés
- Nombre d'exemplaires 10 000 exemplaires / **possibilité amalgame avec autre fiche même format même quantité**
- Conditionnement : par paquets de 100 et par carton format A4.

- A la découverte de la flore

- Impression : quadrichromie recto verso
- Format fini : 105 x 210 millimètres,
- Format ouvert : 525 x 210 millimètres
- Papier : Cyclus offset 130 grammes / m2
ou équivalent avec respect des normes environnement,
- Façonnage : plis parallèles roulés
- Nombre d'exemplaires 10 000 exemplaires / **possibilité amalgame avec autre fiche même format même quantité**
- Conditionnement : par paquets de 100 et par carton format A4.

-Pourquoi interdire les chiens ? en français

- Impression 1 volet recto verso noir
- Format fini : 105 x 210 millimètres
- Papier : Cyclus offset 130 grammes / m2
ou équivalent avec respect des normes environnement,
- Nombre d'exemplaires 5 000 exemplaires/**option possibilité amalgame avec autre fiche même format même quantité**
- Conditionnement : par paquets de 100 exemplaires et par carton format A4

- Pourquoi interdire les chiens ? en espagnol

- Impression 1 volet recto verso noir
- Format fini : 105 x 210 millimètres
- Papier : Cyclus offset 130 grammes / m2
ou équivalent avec respect des normes environnement,
- Nombre d'exemplaires 5 000 exemplaires/**option possibilité amalgame avec autre fiche même format même quantité**
- Conditionnement : par paquets de 100 exemplaires et par carton format A4

-Réserve naturelle nationale du Néouvielle

Impression	quadrichromie recto verso
Format fini :	105 x 210 millimètres
Format ouvert	315 x 210 millimètres
Papier :	Cyclus offset 130 grammes / m2 ou équivalent avec respect des normes environnement,
- Nombre d'exemplaires	5 000 exemplaires
- Conditionnement :	par paquets de 100 exemplaires et par carton format A4

L'étape finale de fabrication est engagée après signature du bon à tirer.

3 - La transmission des fichiers

Le prestataire transforme les fichiers des pages maquettées en PDF haute définition et basse définition.

Enfin, les fichiers natifs de tous les dépliants doivent également être transmis pour les archives du Parc national des Pyrénées.

4 - La livraison

La livraison est effectuée, selon les quantités indiquées par le Parc national des Pyrénées, au Parc national des Pyrénées sis 2, rue du IV Septembre à Tarbes (*Hautes-Pyrénées*) en un seul point en rez de chaussée. Le déchargement est à la charge de la compagnie de transport retenue par le prestataire.

4 - Propriété

Le Parc national des Pyrénées est propriétaire de la maquette de chacune des fiches, tous les droits lui étant cédés pour une durée illimitée.

ARTICLE 3 :

PROPOSITION FINANCIERE & TECHNIQUE

Tous les postes suivants seront chiffrés, poste par poste, en valeur hors taxes et toutes taxes comprises :

- <i>Le Parc national des Pyrénées en français</i>	<i>20 000 exemplaires</i>
- <i>Le Parc national des Pyrénées en espagnol</i>	<i>5 000 exemplaires</i>
- <i>A la découverte des mammifères</i>	<i>15 000 exemplaires</i> <i>possibilité amalgame</i>
- <i>A la découverte des oiseaux</i>	<i>10 000 exemplaires</i> <i>possibilité amalgame</i>
- <i>A la découverte de la flore</i>	<i>10 000 exemplaires</i> <i>possibilité amalgame</i>
- <i>Pourquoi interdire les chiens ? en français</i>	<i>5 000 exemplaires</i> <i>possibilité amalgame</i>
- <i>Pourquoi interdire les chiens ? en espagnol</i>	<i>5 000 exemplaires</i> <i>possibilité amalgame</i>

Si l'organisme qui répond à la présente consultation n'est pas assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée, il fournira une attestation rédigée par les services fiscaux compétents mentionnant l'article du code général des impôts justifiant de l'exemption. Cette attestation sera jointe à la réponse à la présente consultation.

Chaque poste fera l'objet d'un devis détaillé permettant d'identifier, pour chacune des prestations, le prix unitaire hors taxes et toutes taxes comprises, les détails techniques et la quantité.

Une éventuelle remise commerciale sera spécifiée (*pourcentage, montant hors taxes et toutes taxes comprises*) pour chaque poste ou sur la globalité du devis.

ARTICLE 4 : CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Les offres seront examinées et classées en fonction des critères suivants :

- conformité de l'offre aux dispositions du présent cahier des charges,
- références professionnelles qualitatives de l'entreprise au vu de travaux similaires antérieurs et / ou certifications de l'entreprise,
- pertinence du choix du papier,
- qualité de l'impression,
- prix, hors taxes et toutes taxes comprises, de chacun des postes et de l'ensemble.

Il n'y a pas de hiérarchie entre les critères. Le rapport qualité de l'offre, références et prix sera privilégié. La commande sera attribuée après mise en concurrence entre les différents prestataires ayant déposé une offre.

ARTICLE 5 : DATE DE MISE A DISPOSITION ET LIVRAISON

Les produits imprimés devront être livrés au siège du Parc national des Pyrénées, 2 rue du IV Septembre à Tarbes (*Hautes-Pyrénées*).

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Des informations techniques complémentaires peuvent être obtenues au siège du Parc national des Pyrénées auprès de :

Madame Marie HERVIEU
Chef du service valorisation des patrimoines et du territoire
Parc national des Pyrénées
2, rue du IV septembre
Boite postale 736
65007 TARBES cedex
Tel : 05 62 54 16 40
Fax : 05 62 54 14 41
E-mail : marie.hervieu@pyrenees-parcnational.fr

Madame Valérie PEYRAMAYOU
Assistante service valorisation des patrimoines et du territoire
Parc national des Pyrénées
2, rue du IV septembre
Boîte postale 736
65007 TARBES cedex
Tél. : 05 62 54 16 40
Fax : 05 62 54 16 41
Email : valerie.peyramayou@pyrenees-parcnational.fr

ARTICLE 7 : ENVOI DES PROPOSITIONS

Les propositions sont à adresser à :

Madame la Directrice du Parc national des Pyrénées
Parc national des Pyrénées
2, rue du IV septembre
65000 TARBES CEDEX

Les propositions sont formulées obligatoirement par écrit, avant le vendredi 31 mai 2024 à 12 heures, quel que soit le mode de transmission, et doivent comporter :

1. un devis rédigé conformément aux prescriptions du chapitre 3,
2. une description des prestations fournies en réponse au présent cahier des charges,
3. une copie du présent cahier des charges approuvée et paraphée par le prestataire,
4. un modèle de papier répondant aux exigences du Parc national des Pyrénées,
5. une attestation, signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée,
6. un document faisant apparaître le numéro SIRET ou SIREN,
7. les statuts ou la raison juridique du prestataire candidat,
8. une liste de référence ou de référents,
9. DC7 ou NOTI2 en cours de validité ou équivalent,
10. relevé d'identité bancaire,

ARTICLE 8 : MODALITES D'EXECUTION

Toute proposition complète, reçue dans les délais, sera examinée et fera l'objet d'une réponse écrite positive ou négative.

Le prestataire retenu se verra proposé un bon de commande, qui sera signé par Madame la Directrice du Parc national des Pyrénées. Ce bon de commande précisera la quantité à éditer.

Il reprendra notamment les dispositions indiquées dans le présent cahier des charges et fixera par ailleurs toutes les dispositions financières et administratives réglementaires.
L'exécution de la commande relève de la comptabilité publique.

Ce bon de commande donnera lieu à un paiement final après constatation du service fait. Il n'est pas prévu et possible de verser un acompte à la commande. Les paiements se font, à exercice fait, conformément aux règles de la comptabilité publique. Le mode de règlement choisi par le Parc national des Pyrénées est le virement administratif dans les termes fixés par le décret n° 2002-231 du 21 février 2002.

Il n'est pas prévu d'acompte et/ou d'avance au titre de cette commande publique.

À Tarbes, le 27 avril 2024
© Parc national des Pyrénées